



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service environnement -
Unité eau**

**SARL TVCC Assainissement
1 bis route de Goussaincourt
55140 BRIXEY-AUX-CHANOINES**

Dossier suivi par :
Sylviane MAUCOTEL

Mèl : sylviane.maucotel@meuse.gouv.fr

Tél. : 03.29.79.92.11
Fax : 03.29.76.32.64

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : demande de renouvellement de l'agrément vidangeur
Courrier de notification de décision

Réf. : 55-2019-00241

BAR-LE-DUC, le

29 JUIN 2022

Messieurs,

Par courrier en date du 2 Novembre 2019, vous avez déposé un dossier de déclaration, complété le 02 Décembre 2019 concernant :

demande de renouvellement d'agrément vidangeur d'ANC et mise à jour du plan d'épandage des matières de vidange des assainissements non collectifs sur la commune de BRIXEY-AUX-CHANOINES

dossier enregistré sous le numéro : **55-2019-00241**.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral d'agrément en vigueur. Une copie de cet arrêté est transmise à la DDT54 et la DDT88 afin d'être affichée sur le site des préfectures concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la préfète et par délégation
pour le directeur départemental des territoires
le chef de l'unité eau du service environnement

Xavier MICHEL

P.J. : Arrêté préfectoral de renouvellement d'agrément vidangeur d'installations d'assainissement non collectif

Copie courriel : Chambre d'agriculture de la Meuse (marie-isabelle.poquet@meuse.chambagri.fr)
DDT 54 (alain.chaplier@meurthe-et-moselle.gouv.fr) pour inscription sur la liste des vidangeurs agréés
DDT 88 (ddf-ser-bpemips@vosges.gouv.fr) pour inscription sur la liste des vidangeurs agréés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier